

Proposition de résolution du Conseil administratif au Conseil municipal concernant la proposition du Conseil d'Etat en vue du démantèlement de la Ville de Genève

Considérant:

- la révélation, par la presse, d'un projet du Conseil d'Etat visant le démantèlement de la Ville de Genève, dont le Conseil administratif ignorait l'existence,
- la réaction immédiate du Conseil administratif faisant part de son intention, préalablement à toute discussion avec l'Etat, de consulter le Conseil municipal et les partis politiques, vu les conséquences et les enjeux d'un tel projet,
- la volonté du Conseil administratif de susciter un débat démocratique dans l'enceinte du Conseil municipal afin que ce dernier puisse exprimer en toute connaissance de cause son avis,
- la volonté des autorités municipales d'accroître l'autonomie communale et de renforcer le rôle de la Ville, au sein d'une communauté urbaine (cf. discours de législature),
- le fait que si les questions soulevées par le Conseil d'Etat dans le projet susmentionné ont le mérite d'ouvrir un débat, il ne saurait être question de souscrire aux solutions proposées,

le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'adopter le projet de résolution suivant:

PROJET DE RESOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL

invite le Conseil administratif à défendre les intérêts de la municipalité et à combattre en conséquence le projet de démantèlement proposé par le Conseil d'Etat,

demande au Conseil administratif d'étudier tout moyen susceptible de renforcer l'autonomie communale intégrant la résorption de doublons coûteux pour la collectivité genevoise.